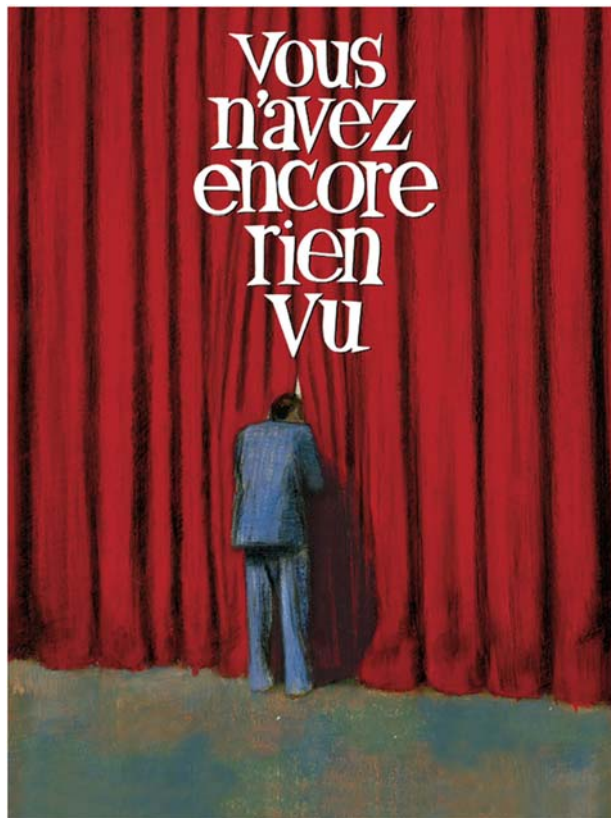


MASTER

CULTURE ET MEDIATION DES ARTS DU SPECTACLE



Affiche du film *Vous n'avez encore rien vu*, Alain Resnais, 2011

Année Universitaire 2023-2024

----- Document à lire attentivement et à conserver -----

SOMMAIRE

I- Présentation de la Faculté de Lettres et Langues

II- Présentation générale des études

A - Le déroulement de l'année universitaire

L'inscription administrative et l'inscription pédagogique
Les examens

B - Les stages

C- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

D- La mobilité étudiante

E - Les Clés de la réussite

III- Les études de Lettres

A- Présentation de la filière

A1- Renseignements pratiques
A2- Organisation des études
A3- Débouchés de la filière
A4- Ecrire un mail

B- Présentation du Master Culture et Médiation des Arts du Spectacle

B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage

B2- Présentation du Master Culture et Médiation des Arts du Spectacle 1^{ère} année

B2.1- Maquette du S7

B2.2- Descriptif des enseignements du S7

B2.3- Modalités de contrôle de connaissances du S7

B2.4- Maquette du S8

B2.5- Descriptif des enseignements du S8

B2.6- Modalités de contrôle des connaissances du S8

B3- Présentation du Master Culture et Médiation des Arts du Spectacle 2^{ème} année

B3.1- Maquette du S9

B3.2- Descriptif des enseignements du S9

B3.3- Modalités de contrôle de connaissances du S9

B3.4- Maquette du S10

B3.5- Descriptif des enseignements du S10

B3.6- Modalités de contrôle des connaissances du S10

C - Calendrier universitaire

I. PRESENTATION DE LA FACULTE DE LETTRES ET LANGUES

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Espagnol-Portugais, Italien, Sciences du Langage, Sociolinguistique et Didactique des Langues, Langues Etrangères Appliquées (LEA) et Droit-Langues**

Une filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle)

Quelques chiffres

A l'Université : environ 31 500 étudiants inscrits en 2019-2020 dont **3400** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : **BIDEAU Alain**

Responsable administratif : **MARTIN Hubert**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82**

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : **GAUTIER Graziella**

Bureau 138 tél : 02.47.36.68.35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

CHOISY Laurence, 02 47 36 65 67

COUTARD Ketty, 02 47 36 66 05

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Fermé le vendredi après-midi et le samedi

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonn es des diff rents secr tariats des d partements, fili res

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contacts courriels
Anglais	Bureau 48-RDC	manuelle.bataille@univ-tours.fr elodie.perez@univ-tours.fr
Allemand	Bureau 48-RDC	fabienne.toulet@univ-tours.fr
Espagnol - Portugais Italien	Bureau 08- RDC	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 58- RDC	patricia.lacour@univ-tours.fr sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 64- RDC	aurelie.hannoun@univ-tours.fr stephanie.desoeuvres@univ-tours.fr
Lettres	Bureau 106- 1 ^{er} étage	christine.climent@univ-tours.fr
Préparation agrégation DAEU A MASTER Arts du spectacle		cyrille.malapert@univ-tours.fr
Sciences du langage		stephanie.fuseau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 23- RDC	cindy.carlos-martins@univ-tours.fr
<u>Modules libres</u> P.R.I. (Politique et relations Internationales) et M.R.I (Médias et Relations Internationales)	Bureau 58- RDC	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
Arts du Spectacle	Bureau 106- 1 ^{er} étage	cyrille.malapert@univ-tours.fr
Allemand (L1)	Bureau 48- RDC	fabienne.toulet@univ-tours.fr
Italien / Espagnol	Bureau 08- RDC	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Cultures Méditerranéennes	Bureau 48- RDC	fabienne.toulet@univ-tours.fr
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 23- RDC	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
Relations internationales	Bureau 207- 2 ^{ème} étage	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiant·e·s d'échange)

A –LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

▶ L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** et à chaque **semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 23 septembre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

Les examens

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.

Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes et ne permet plus la validation du semestre et de l'année.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

▶ Régime particulier

Certaines catégories d'étudiants (*les salariés, étudiants en situation de handicap, chargés de famille, ...*) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E permet de bénéficier **d'aménagements d'études** (*emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens*).

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 30 septembre 2023**. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

Les diplômes

■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage **uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, dans le cadre du MOBIL ou du CERCIP Stage.**

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3^{ème} année de licence et le master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université.
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.

La convention doit IMPERATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

QUELQUES CONSEILS POUR TROUVER VOTRE STAGE

rpro.univ-tours.fr

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (M.O.I.P.) met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- Des ateliers CV/Lettre de motivation tout au long de l'année
- Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : Rpro
- Des entretiens individuels pour vous aider à cibler les bonnes entreprises, préparer votre candidature et vos entretiens de recrutement
- Des rencontres avec des professionnels pour découvrir un secteur d'activités ou un métier
- Un Forum Stage-Emploi tous les ans en novembre

Rpro vous permet de :

- Trouver des offres de stages et d'emplois
- Mettre votre CV en ligne pour être visible des recruteurs partenaires
- Contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université de Tours
 - Être informé.e des événements à ne pas manquer (forum emploi, salon, concours, etc...)



C- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

Le CLES B2 est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues et attribue un niveau B2.

Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues. Le CLES est gratuit et permet d'attester des quatre grandes compétences : compréhension écrite et orale, production écrite et orale.

Bien que cette certification ne soit pas obligatoire, elle est vivement conseillée car c'est un atout sur votre CV. Elle peut être demandée pour intégrer un master.

Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/Acquérir_des_compétences_supplémentaires/Certification_en_langues_étrangères

D- La mobilité étudiante

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

➤ **En Europe:** A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

➤ **Hors Europe:** L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- Des réunions d'informations et ateliers pratiques (surveillez votre mail univ-tours),
- Une CERCIP spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale »
- Un programme Service Learning et des rencontres « Tandem », conversations entre étudiants français et internationaux dans les différents centres de ressources en langues de l'université

Vous pouvez bénéficier d'aides financières à la mobilité

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Étain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mail : international@univ-tours.fr

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Savoir prendre des notes », « Apprendre à bien apprendre », « Etre plus performant au moment des examens », « Assurer la présentation de mon diaporama »... Certaines actions peuvent également donner un point MOBIL.

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site www.univ-tours.fr - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr

III- Les Etudes de LETTRES

A- PRESENTATION DU DEPARTEMENT ARTS DU SPECTACLE

A1. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Pour toute information complémentaire dans les domaines suivants, sachez à qui vous adresser :

Problèmes administratifs (dossier d'inscription, droits, etc.)	Scolarité Lettres, Bureau 138 : scolarite.lettres@univ-tours.fr
Responsable du département des Arts du spectacle	Delphine Robic-Diaz , Bureau 136 delphine.robicdiaz@univ-tours.fr
Responsable du Master	Delphine Robic-Diaz , Bureau 136 delphine.robicdiaz@univ-tours.fr Responsable du M1 : Sophie Mentzel Responsable du M2 : Delphine Robic-Diaz
Responsable du Module 3	Sophie Mentzel , Bureau 136 sophie.mentzel@univ-tours.fr
Secrétariat des Arts du spectacle	Cyrille Malapert Bureau 106 cyrille.malapert@univ-tours.fr Tél : 02 47 36 68 10

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 16h30

A2- Organisation des études

Méthodes pédagogiques :

Les cours sont donnés sous la forme de Cours Magistraux (CM), mais aussi de Travaux Dirigés (TD), sans oublier les stages qui forment une expérience complémentaire obligatoire en M1, facultative, mais grandement recommandée en M2.

L'équipe pédagogique est formée par des universitaires, rattaché-e-s à différents départements de l'Université de Tours, mais aussi des professionnel-le-s des arts du spectacle et/ou des artistes, de manière à délivrer une formation qui concilie les attendus académiques aux enjeux du terrain.

A3 – Débouchés de la filière

Le Master Culture et Médiation des Arts du Spectacle prépare à assumer des fonctions de responsabilité dans les domaines suivants :

- administrateur/administratrice de compagnies (théâtre, danse, musique, etc.),
- direction ou co-direction de services culturels,
- adjoint·e de direction ou chargé·e de missions dans des structures artistiques et culturelles,
- chargé·e de production et de diffusion de spectacles,
- prospection et programmation,
- relations publiques,
- documentation,
- presse et communication,
- rédaction et publication (dramaturgie, programmes),
- actions pédagogiques,
- relations avec les collectivités,

A4- Ecrire un mail

USAGES ET CONVENTIONS

Les étudiant·e·s contactent très naturellement leurs enseignant·e·s par mail. Cependant, ce type de communication répond à des règles qui ne sont pas toujours bien maîtrisées par les étudiant·e·s, ce qui génère des malentendus. Ces quelques conseils vous aideront à les éviter.

LES FORMULES DE POLITESSE À L'ÉCRIT

Il faut considérer le mail comme un courrier normal. Le fait qu'il s'agisse d'un courrier électronique ne dispense pas de mettre les formes. Tout mail, même bref, doit s'accompagner d'un certain nombre d'éléments :

- une formule de **salutation** (« Monsieur » ; « Madame »... « Bonjour » est inapproprié car trop familier pour un échange écrit).
- Une formule de **politesse** à la fin au mail (« Cordialement », « Très cordialement », etc.).
- Une **signature** complète (Prénom et Nom, année d'études).

L'ORGANISATION DU MAIL :

- en « objet » indiquez de manière synthétique la raison de la prise de contact,
- présentez-vous (sans ajouter « vous ne vous souvenez peut-être pas de moi », qui est maladroit) et précisez de quel cours il s'agit.

LE CONTENU ET LE TON

N'écrivez aux enseignant·e·s que pour poser des questions relatives au contenu du cours, à l'organisation du cours, au contrôle continu...

Les questions relatives aux horaires, aux dates d'examen, aux numéros de salles sont à poser au secrétariat.

L'usage de l'impératif est à proscrire absolument. Il ne faut pas que l'enseignant·e ait l'impression que l'étudiant·e lui donne un ordre.

Si l'étudiant·e a une question ou un service à demander à l'enseignant·e, il ou elle doit faire attention à la façon dont il ou elle formule sa requête (« vous serait-il possible de » est une formule utile).

Évitez évidemment d'écrire sous le coup d'une émotion forte, *a fortiori* la colère : il n'en sortirait rien de bon.

DETAIL CONCRET DE MESSAGERIE

Utilisez uniquement votre adresse @etu.univ-tours.fr, que vous devez activer dès la rentrée. Ainsi les choses sont claires : nous sommes dans le cadre de l'université ; si vous vous adressez à un·e enseignant·e que vous ne connaissez pas, il ou elle sait que vous êtes inscrit·e à l'université de Tours. Vos mails en provenance de messageries privées (type hotmail, gmail, etc.) pourraient être bloqués par des pare-feu et ne jamais parvenir à votre enseignant·e. Si vous ne souhaitez pas consulter chaque jour votre messagerie universitaire sur l'ENT, faites rediriger vos messages étudiants sur votre boîte mail personnelle (allez sur l'ENT, onglet « Messagerie » > « Redirection »), mais pour écrire à un enseignant·e ou à un service administratif, utilisez toujours la messagerie de l'ENT.

B- PRESENTATION DU MASTER CULTURE ET MEDIATION DES ARTS DU SPECTACLE

B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Master

Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme **au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire** et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances. Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

DIPLOME DE MASTER

en application de l'arrêté du 9 avril 1997, des décrets n°2002-480, 481, 482 du 8 avril 2002 et de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de master ;
- [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Art. 1 - Conditions d'accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Conformément à la loi no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en master 2^e année, l'accès en master 1^{ere} année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignant·e·s – chercheurs/chercheuses ou enseignant·e·s intervenant dans la-dite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En Master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En Master 2, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le/la Président·e de la commission est le/la responsable de la mention et préside la commission finale. Elle comprend obligatoirement un·e responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un·e étudiant·e de Licence n'est pas autorisé·e à s'inscrire en Master 1^{ère} année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un·e étudiant·e en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiant·e·s qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiant·e·s qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant·e ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiant·e·s, notamment les étudiant·e·s engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiant·e·s inscrit·e·s en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiant·e·s chargé·e·s de famille, les étudiant·e·s en situation de handicap, les sportifs/sportives de haut niveau et les étudiant·e·s engagé·e·s dans une formation artistique de haut niveau. Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.

De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

- 1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;
- 2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant·e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;
- 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;
- 6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.
Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant·e ait obtenu :
 - une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
 - une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
- 7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
- 8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.
Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.
Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1^{er} janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiante·s à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

Art. 8 - Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant·e, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant·e ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 9 - Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du Master 1 sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2 devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant·e concerné·e.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymé portant le numéro de l'étudiant·e sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiant·e-s ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

AVERTISSEMENT

L'attention des étudiant·e-s est appelée sur le fait que **le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre**, est assimilé à une fraude.

Les auteurs/autrices de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur :

1° l'avertissement ;

2° le blâme ;

3° l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° l'exclusion définitive de l'établissement ;

5° l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

B2- Présentation du Master 1^{ère} Année (M1)

Nom de la responsable d'année : Sophie Mentzel

B2.1- Maquette de M1 Semestre 7

MASTER 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 7 (S7)								
UE1 Fondamentale	3	15						
	1	5	40	1. Théâtre et littérature	18			18
	1	5	40	2. Critique des arts de la scène	18			18
	1	5	40	3. Critique des arts visuels	18			18
UE2 Professionnelle	2	9						
	2	4	40	1. Institutions du spectacle vivant		18		18
	2	4	40	2. Droits d'auteur		18		18
	1	1	25	3. Elaborer son projet professionnel		10		10
UE 3 Pratique	1	6						
	3	5	40	1. Langue vivante		18		18
	1	1	25	2. Méthodologie en arts du spectacle : suivi de stage		10		10
Total S7		30	290		54	74		128

B2.2- Modalités de contrôle des connaissances du M1 S7

Modalité de contrôle des connaissances M1 Semestre 7

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 7	30										
UE 1 Fondamentale	15										
1. Théâtre et littérature	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Critique des arts de la scène	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Critique des arts visuels	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 2 professionnelle	9										
Institutions du spectacle vivant	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Droit des auteurs et des associations	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
1. Elaborer son projet professionnel	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 3 Pratique	6										
1. Langue vivante	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Méthodologie en arts du spectacle : suivi de stage	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral

UE 1. Fondamentale**EC 1. Théâtre et littérature :**

Dramaturgies du pouvoir sur la scène romantique : révolutions politiques, révolutions esthétiques

Enseignante : Sophie MENTZEL

Le théâtre romantique français, héritier de la révolution de 1789 et du régicide de 1793, s'emploie à ressusciter « le passé au profit du présent » (Hugo, préface de Marie Tudor). À travers les intrigues empruntées à l'Histoire surgissent des questionnements politiques contemporains que la scène transfigure en moteurs d'une esthétique nouvelle. Le roi désacralisé à la ville l'est également à la scène. Le monarque grandiose et puissant des tragédies classiques et néo-classiques s'efface devant de nouvelles figures théâtrales qui renouent avec la violence antique et se nourrissent des outrances shakespeariennes. Ignobles, cruels ou faibles, les souverains sont tantôt des traîtres de mélodrame, tantôt des fantoches qui cèdent leur pouvoir à des femmes. Les genres théâtraux, les sexes, les emplois fusionnent, redéfinissant ainsi les contours des possibles dramatiques. A travers l'étude dramaturgique de pièces représentant des figures du pouvoir on se demandera comment la scène romantique se fait le miroir de concentration des interrogations politiques et anthropologiques de son temps ainsi que la matrice d'une nouvelle esthétique théâtrale. Des captations contemporaines seront également étudiées.

Œuvres au programme (à lire impérativement avant le début du séminaire) :

(Les éditions sont uniquement suggérées. Il est possible d'en choisir une autre mais une édition papier de chacune d'entre elles est requise en cours).

DUMAS Alexandre, *Henri III et sa cour* (1829), *La Tour de Nesle* (1832), éd. Sylvain Ledda, Garnier-Flammarion, 2016.

HUGO Victor, *Le Roi s'amuse* (1832), éd. Célia Anfray, Gallimard, Folio théâtre, 2009 ;

HUGO Victor, *Lucrece Borgia* (1833), éd. Sylvain Ledda, Garnier-Flammarion, 2017 ;

HUGO Victor, *Ruy Blas* (1838), éd. Sylvain Ledda, Garnier-Flammarion, 2016.

Bibliographie :

BIET Christian, TRIAU Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?*, Folio, Essais, Gallimard, 2006.

LAPLACE-CLAVERIE Hélène, LEDDA Sylvain, NAUGRETTE Florence, *Le Théâtre français du XIXe*, Anthologie de l'avant-scène théâtre, 2008.

LEDDA Sylvain, *Le Théâtre d'Alexandre Dumas*, Ides et Calendes, 2019.

NAUGRETTE Florence, *Le Théâtre romantique. Histoire, écriture, mise en scène*. Point Seuil, 2001.

NAUGRETTE Florence, *Le Théâtre de Victor Hugo*, Ides et Calendes, 2016.

UBERSFELD Anne, *Le Roi et le bouffon. Essai sur le théâtre de Hugo*, Paris, José Corti, 2001.

EC 2. Critique des arts de la scène

Enseignante : Sophie MENTZEL

Une première partie du cours sera consacrée à l'histoire de la critique afin de donner à comprendre comment se sont construites les grilles d'analyse de la critique. Le cours se donnera ensuite pour objectif d'examiner les différentes composantes du spectacle (le traitement du texte, la partition et la sous-partition de l'acteur, le travail du corps, la gestuelle et la voix du comédien, la musique et le rythme du spectacle, l'espace et le temps de l'action, les costumes, le maquillage, les maques, le décor et le statut de l'objet, l'éclairage, etc.) afin d'analyser leur rôle dans la construction du sens de la représentation. Plusieurs spectacles seront en particulier étudiés, dans leur construction dramaturgique et scénographique.

Présence obligatoire aux spectacles suivants :

Quartett, Heiner Müller/ Jacques Vincey, représentation au Théâtre Olympia le 26 septembre 2023.

Ce qu'il faut dire, Léonora Miano/Stanislas Nordey, représentation au Théâtre Olympia le 7 novembre

Bibliographie :

- Aristote, *Poétique*, éd. Dupont-Roc et Lallot, Seuil, 1980, rééd. 2011.
ARTAUD Antonin, *Le Théâtre et son Double* [1938], Gallimard, Folio Essais, 1985
BIET Christian, TRIAU Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre*, Gallimard, Folio, 2006.
BUTEL Yannick, *Regard critique. Ecrire sur le théâtre*, Les Solitaires intempestifs, 2009.
DANAN Joseph, *Qu'est-ce que la dramaturgie ?*, Actes Sud, 2012.
DANAN Joseph, *Entre théâtre et performance : la question du texte*, Actes Sud, 2013.
HUGO Victor, *Préface de Cromwell* [1827], GF, 1999
LARTHOMAS Pierre, *Le Langage dramatique*, PUF, 1972, (rééd. 2012).
NAUGRETTE Catherine, *L'Esthétique théâtrale*, Armand Colin, 2010 (2ème éd.).
PAVIS Patrice, *Dictionnaire du théâtre*, Armand Colin, 2002.
PAVIS Patrice, *L'Analyse des spectacles*, Nathan, 1996.
ROUBINE Jean-Jacques, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, Dunod, 1990.
SURGERS Anne, *Scénographies du théâtre occidental*, Nathan, 2000, rééd. 2004.
UBERSFELD Anne, *Lire le théâtre I*, Belin, 1977 (rééd. 1996).
UBERSFELD Anne, *Lire le théâtre II — L'école du spectateur*, Belin, 1981 (rééd. 1996).
UBERSFELD Anne, *Lire le théâtre III — le dialogue de théâtre*, Belin, 1996.
ZARAGOZA Georges, *Le Personnage de théâtre*, Armand Colin, 2006.

EC 3. Critique des arts visuels :

L'expressionnisme au cinéma

Enseignante : Delphine ROBIC-DIAZ

Après une analyse détaillée des spécificités du *Cabinet du Docteur Caligari* de Robert Wiene, matrice incontestée de l'expressionnisme, il s'agira de développer une réflexion autour de la postérité de Caligari pour démontrer la pérennité d'une certaine esthétique, tout en nuancant ce propos par la dimension « pointilliste » des reprises et des hommages.

Cette réflexion s'axera principalement sur l'histoire des représentations afin de constater que l'usage de cette esthétique expressionniste exprime toujours des personnages, une époque ou un thème proches des doutes, du mal être et des errances de la République de Weimar.

Bibliographie

- AUMONT Jacques (dir.), *Le Cinéma expressionniste : de Caligari à Tim Burton*, Ed. PUR, 2009.
EISNER Lotte, *L'Ecran démoniaque*, Ed. Ramsay, 1996.
KRACAUER Siegfried, *De Caligari à Hitler*, Ed. L'Age d'homme, 2009.
KURTZ Rudolf, *Expressionnisme et cinéma*, Ed. PUG, 1996.

UE 2. Professionnelle

EC 1. Institutions du spectacle vivant

Enseignante Absynthe Plumaz:

Depuis les années 60 à aujourd'hui, nous étudierons à travers ce cours le fonctionnement des institutions culturelles françaises et les politiques culturelles qui les accompagnent.

Quels moyens sont donnés par l'État pour accompagner la création artistique ? Comment les financements privés viennent cohabiter avec les financements publics dans les budgets de création ? Quelle(s) subvention(s) pour quel projet ? Comment présenter un budget de création aux partenaires culturels ?

Nous dresserons un panel des différentes institutions culturelles françaises, leurs rôles et leurs influences dans les modes de créations. Afin de rendre le cours plus concret des études de cas seront proposées et des intervenant·es professionnel·les viendront compléter le cours de leurs expériences vécues.

Enfin, des outils pratiques seront proposés sur la construction d'un budget de création et la constitution des dossiers de subvention.

EC 2. Droits d'auteur

Enseignante : Sophie MONGIS

Ce cours portera sur le régime français du Droit de la propriété littéraire et artistique protégeant les œuvres de l'esprit. Seront notamment abordées les thématiques suivantes : Les conditions de protection d'une œuvre ; la preuve de la paternité de l'auteur sur son œuvre ; les cas de pluralité d'auteurs sur une œuvre ; les différents types de droits de l'auteur sur son œuvre; les exceptions au droit d'auteur; les obligations des organisateurs de spectacles vivants relatives à l'exploitation des œuvres de l'esprit.

EC 3. Elaborer son projet professionnel

Enseignant : Guillaume Bernard

UE 3. Pratique (choix)

EC 1. Langue vivante : pratique théâtrale en anglais (sur 2 semestres)

Enseignant·e·s : Frédérique FOUASSIER & Didier GIRAULDON

12 places maximum

Cet atelier, encadré par une enseignante et animé par un professionnel du théâtre permet de découvrir une ou plusieurs œuvres du théâtre anglophone, de pratiquer la langue anglaise (compréhension et expression) mais également de découvrir de l'intérieur une production théâtrale avec tous ses aspects, lecture, analyse, distribution des rôles, choix de mise en scène, apprentissage des textes, préparation du programme, communication et médiation, présentation publique. L'analyse du texte choisi et des exercices de jeu amèneront à sa représentation au second semestre. L'objectif général est de travailler autant la pratique théâtrale (jeu, mise en scène, travail technique) que la langue pour gagner en aisance en anglais tout en menant à bien un projet collectif de production.

ou

EC 1. Langue vivante en anglais (sur 2 semestres)

Enseignante : Martine PELLETIER

Ce cours sera l'occasion d'aborder les compétences linguistiques classiques (compréhension et expression, orales et écrites) en les utilisant pour des travaux liés à la production artistique. Ainsi, nous travaillerons successivement sur la lecture et l'écriture de critiques de spectacles, la mise au point d'un synopsis de film ainsi que de son dispositif de communication (synopsis, casting, publicité, interviews, revues de presse...) et la programmation et la communication autour d'un festival mêlant différentes formes artistiques (théâtre, musique, cinéma, danse...). Les étudiant·e·s seront évalué·e·s sur leurs productions orales aussi bien qu'écrites.

NB : Les étudiant·e·s peuvent aussi choisir un autre cours de langue (italien - allemand - espagnol - portugais) qu'ils ou elles gardent les 2 semestres. Ils ou elles doivent se mettre en relation avec les secrétariats concernés.

EC 2. Méthodologie en arts du spectacle : suivi de stage

Enseignante : Delphine ROBIC-DIAZ

Ce cours apportera des réponses à un certain nombre de questions sur les stages (recherche, convention, conditions de rupture, etc.), notamment grâce à l'expertise de Florence Gordon de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle de l'Université de Tours. Y sera également abordée l'écriture de documents universitaire, notamment les rapports de stage (M1) et mémoires (M2), dans une dimension "technique" (par l'apprentissage des normes et conventions typographiques), mais aussi par les enjeux rédactionnels (problématisation d'un sujet, rôle d'une direction scientifique, etc.). De nombreux exemples tirés des travaux des promotions antérieures (anonymisés) viendront illustrer le cours.

B2.4- Maquette du M1 Semestre 8

MASTER 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 8 (S8)								
UE4 Fondamentale	3	15						
	1	5	40	1. Ecritures contemporaines	18			18
	1	5	40	2. Musique et arts du spectacle	18			18
	1	5	40	3. Mises en scène de la voix à travers divers genres (opéra, chanson, variétés...)	18			18
UE5 Professionnelle	1	6						
	3	5	50	1. Médiations du spectacle (infographie)		20		20
	1	1	25	2. Ateliers autres publics : Publics hors champ		12		12
UE 6 Pratique	2	9						
	2	3	40	1. Langue vivante		18		18
	1	1	25	2. Méthodologie en arts du spectacle : critères de choix pour préparer une intégration professionnelle		10		10
	3	5	200	3. Stage de deux mois minimum modulable dans une structure culturelle et rapport de stage				
Total S8		30	460		54	60		114
Total année (S7+S8)		60	750		108	134		242 + stage

B2.5- Modalités de contrôle des connaissances de M1 S8

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 8	30										
UE 4 Fondamentale	15										
1. Ecritures contemporaines dans les arts du spectacle.	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Musique et arts du spectacle	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Mises en scène de la voix à travers divers genres (opéra, chanson, comédie musicale...)	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 5 professionnelle	6										
1. Médiations du spectacle	5	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Ateliers autres publics : public avec handicapé, carcéral...	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 6 Pratique	9										
1. Langue vivante	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Méthodologie en arts du spectacle	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Stage de deux mois dans une structure culturelle + rapport de stage	5	E	SU				SU				

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral

UE 4. Fondamentale**EC1. Écritures contemporaines**

Esthétique(s) de la violence

Enseignante : Sophie MENTZEL

Ce séminaire s'intéressera aux enjeux esthétiques et politiques de la mise en scène de la violence dans le théâtre français contemporain. Comment le théâtre de la fin du XXe et du XXIe siècle représente-t-il la violence et dans quel(s) but(s) ? S'agit-il de fonder une esthétique du choc et de la sidération ou bien d'exhiber des dysfonctionnements politiques et sociaux (néocolonialisme, domination masculine) pour les analyser et les mettre à distance ? C'est ce que l'on se propose d'interroger à travers l'étude de deux œuvres contemporaines et de deux spectacles de la saison théâtrale.

Corpus d'étude (pièces et spectacle obligatoires) :KOLTÈS Bernard-Marie, *Combat de nègre et de chiens* [1980], Les Éditions de Minuit, 1990.PEYRADE Pauline, *Poings*, Les Solitaires intempestifs, 2017.SIEFERT Marion, *Daddy*, (représentation au Théâtre Olympia, jeudi 25 janvier 2024).COLLECTIF MIND THE GAP, *J'aurais mieux fait d'utiliser une hache*, (représentation en salle Thélème, mardi 30 janvier 2024).**Bibliographie :**BENHAMOU Anne-Françoise, *Koltès dramaturge*, Les Solitaires intempestifs, 2014.BIET Christian, TRIAU Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre*, Gallimard, Folio, 2006PAVIS Patrice, *Le Théâtre contemporain. Analyse des textes, de Sarraute à Vinaver*, Paris, Nathan université, 2002.PAVIS Patrice, *L'Analyse des spectacles*, Nathan, Paris, 1996.PAVIS Patrice, *Dictionnaire de la performance et du théâtre contemporain*, Armand Colin, 2018.UBERSFELD Anne, *Lire le théâtre I, II, III*, Paris, Belin, 1996.**EC 2. Musique et arts du spectacle :**

Musiques populaires et contemporaines, une histoire du XXe siècle

Enseignant : Guillaume BERNARD

Ce cours pose les jalons des différentes esthétiques musicales du siècle dernier et interroge la notion ambiguë de « musiques actuelles » à travers les problématiques qui la traversent (musiques savantes/musiques populaires, musiques enregistrées/arts de la représentation, uniformité/diversité, etc.).

Bibliographie :CHANG Jeff, *Can't Stop Won't Stop*, Paris, Allia, 2006.COOK Nicholas, *Musique, une brève introduction*, Paris, Allia, 2006.EMERICK Geoff et MASSEY Howard, *En studio avec les Beatles*, Paris, Le Mot Et Le Reste, 2009GAYRAUD Agnès, *Dialectique de la Pop*, Paris, La Découverte, 2018.HERZHAFT Gérard, *Americana. Histoire des musiques de l'Amérique du Nord*, Paris Fayard, 2005.NYMAN Michael, *Experimental Music, Cage et au-delà*, Paris, Allia, 2005.TOURNÈS Ludovic, *Du phonographe au MP3. Une histoire de la musique enregistrée*, Paris, Autrement, 2008.Collectif, *Modulations. Une histoire de la musique électronique*, Paris, Allia, 2004.

EC 3. Mises en scène de la voix,

Cours à pourvoir

UE 5. Professionnelle

EC 1. Médiations du spectacle (infographie)

Enseignante : Marion Cornu

Ce TD a pour vocation de vous initier aux logiciels de PAO (Indesign, Photoshop...), en lien avec une stratégie de communication globale. Vous apprendrez les bases de la conception graphique en créant des documents de médiation adaptés aux publics visés et en les déclinant sur les divers supports web et papier (affiches, dossier pédagogique, newsletter...), selon une charte graphique définie.

EC 2. Ateliers autres publics : publics « hors champ »

Enseignants Agathe Lorriot, Chloé Colomina, Jose Manuel Cano-Lopez

Analyse de pratiques artistiques en direction des publics « hors champ » culturel.

1. Contexte et historique de l'évolution des politiques culturelles en France : éducation populaire, décentralisation théâtrale, démocratisation, démocratie culturelle, droits culturels
2. Étude de cas d'actions artistiques en milieu rural : le Lab'Art Nomade
3. Étude de cas d'actions artistiques auprès de publics en situation de handicap : les Ateliers de Création Artistique pour personnes valides et non valides
4. Étude de cas : le Pôle Élan pour la vie (arts et handicap) du Plessis, commun culturel et humaniste
5. Analyse des nouvelles propositions d'ouvertures des arts à toutes et à tous

UE 6. Pratique

EC 1. Langue vivante

Pratique théâtrale en anglais ou langue vivante en anglais ou autre langue.
(Voir descriptif du 1^{er} semestre).

EC 2. Méthodologie en arts du spectacle : critères de choix pour préparer une intégration professionnelle

Créer une association

Enseignante : Sophie MONGIS

Ce cours portera sur les règles relatives aux associations à but non lucratif sous le régime de la Loi du 1 juillet 1901. Seront notamment abordées les thématiques suivantes : créer son projet, pourquoi l'association ? Le régime de l'association à but non lucratif ; la forme de l'association (bureaucratique ou collégiale) ; le projet associatif et de l'objet de l'association ; la responsabilité des dirigeant·e·s ; la rédaction des statuts et du règlement intérieur ; la gestion des membres et des bénévoles ; l'organisation d'événements ; les licences d'entrepreneur/entrepreneuse du spectacle ; l'association employeuse.

EC 3. Stage de deux mois dans une structure culturelle

Les étudiant·e·s auront à effectuer un stage de deux mois modulables (équivalent en durée à 2 mois temps plein 35h, soit 280h) dans le milieu culturel, à l'issue duquel ils et elles devront rédiger un rapport, visé par l'institution d'accueil.

Il est possible d'effectuer le stage à n'importe quel moment de l'année universitaire, en fonction des disponibilités de la structure d'accueil et de l'étudiant·e. Une dispense des cours ne saurait cependant être accordée pour cause de stage (il s'agira donc d'organiser le temps de présence dans la structure en fonction de l'emploi du temps des cours le cas échéant).

Les stages doivent prendre fin au 15 mai au plus tard pour que les étudiant·e·s soient en mesure de rendre leurs rapports de stage de M1 dans les délais (notamment pour correction et transmission au secrétariat).

La date de rendu des rapports de stage est fixée au 15 mai, dernier délai, tout retard entraînant une pénalité.

B3- Présentation du Master 2nde Année (M2)

Nom de la responsable d'année : Delphine Robic-Diaz

B3.1- Maquette de M2 Semestre 9

MASTER 2 ^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre								
A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 9 (S9)								
UE 7 Fondamentale	3	16						
	1	4	40	1. Littérature et cinéma	18			18
	1	4	40	2. Arts du spectacle et nouveaux médias	18			18
	1	4	40	3. Histoire et esthétique de la danse occidentale	18			18
	1	4	40	4. Politiques culturelles	18			18
UE 8 professionnelle	2	10						
	2	3	40	1. Production du spectacle vivant		18		18
	2	3	40	2. Programmation du spectacle vivant		18		18
	2	3	40	1. Médiation des arts du spectacle		18		18
	1	1	25	2. Autres publics : handicapés, étrangers, population carcérale, etc.		12		12
UE 9 Pratique	1	4						
	2	3	40	1. Langue vivante		18		18
	1	1	25	2. Technique de recherche d'emploi		10		10
Total S9		30	370		72	94		166

B3.2- Modalités de contrôle des connaissances de M2 S9

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 9	30										
UE 7 Fondamentale	16										
1. Littérature et cinéma	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Arts du spectacle et nouveaux médias	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Histoire et esthétique de la danse occidentale	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
4. Politiques culturelles	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 8 Professionnelle	10										
1. Production du spectacle vivant	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Programmation du spectacle vivant	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Médiation des arts du spectacle	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
4. Autres publics	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 9 Pratique	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
1. Langue vivante	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Technique de recherche d'emploi	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal - **E** : Ecrit - **O** : Oral

UE 7. Fondamentale

EC 1. Littérature et cinéma :

Le Cinéma colonial et post-colonial français à travers les adaptations et novellisations de romans

Enseignante: Delphine ROBIC-DIAZ

Le cinéma colonial français est un genre dont la principale caractéristique n'est pas d'ordre narratif, mais idéologique : il a cessé d'exister en même temps que l'empire colonial national. Cinéma de l'expansion, cinéma de l'exotisme, mais aussi cinéma de la mission civilisatrice de l'homme blanc, il développe à l'écran les codes d'un discours politiquement et historiquement daté dont certains motifs et figures résistent pourtant à la décolonisation (mises en scène privilégiant les décors dépaysants et les personnalités autochtones ensorcelantes, trompeuses ou fourbes capables de menacer ou de corrompre l'identité blanche, autorité paternaliste, rapports inter-ethniques racistes, etc.).

Il s'agira dans ce cours de traiter de l'évidente filiation du cinéma colonial et post-colonial français et des évolutions du cadre générique d'un corpus composé ici principalement d'adaptations et de novellisations d'oeuvres littéraires (pour le cinéma colonial, les différentes versions de *L'Atlantide* par Jacques Feyder et de G.W Pabst d'après Pierre Benoit, *Pépé le Moko* de Julien Duvivier d'après Henri La Barthe, etc. ; pour le cinéma post-colonial, l'oeuvre de Pierre Schoendoerffer, mais aussi *Coup de torchon* de Bertrand Tavernier d'après Jim Thompson, les adaptations de Marguerite Duras par René Clément, Jean-Jacques Annaud et Rithy Panh, ou encore *La Trahison* de Philippe Faucon d'après Claude Sales).

Bibliographie :

- BALDIZZONE, José (dir.). *Souvenirs d'Indochine. Les Cahiers de la Cinémathèque*, n° 57, 1992. 117 p.
- BENALI, Abdelkader. *Le Cinéma colonial au Maghreb. L'imaginaire en trompe l'œil*. Paris : Editions du Cerf, 1998. 371 p. (préface de Benjamin Stora, coll. 7^e Art).
- DENIS, Sébastien. *Cinéma et guerre d'Algérie. La Propagande à l'écran (1945-1962)*. Paris : Nouveau monde éditions, 2009.
- EADES, Caroline. *Le Cinéma post-colonial français*. Paris : Cerf, 2006. 423 p. (coll. 7^{ème} art).
- HENNEBELLE, Guy ; BERRAH, Mouny ; STORA Benjamin (coord). *La Guerre d'Algérie à l'écran*. Paris : Corlet-Télérama, 1997. 240 p. (CinémAction, n° 85).

Filmographie (non exhaustive, classée par ordre chronologique) :

- *L'Atlantide*, Jacques Feyder (1921)
- *L'Atlantide*, Georg W. Pabst (1932)
- *L'Appel du silence*, Léon Poirier (1936)
- *Pépé le Moko*, Julien Duvivier (1936)
- *Goupi Mains-Rouges*, Jean Becker (1943)
- *La 31⁷ Section*, Pierre Schoendoerffer (1965)
- *La Question*, Laurent Heynemann (1977)
- *L'Etat sauvage*, Francis Girod (1978)
- *Coup de torchon*, Bertrand Tavernier (1981)
- *L'Honneur d'un capitaine*, Pierre Schoendoerffer (1982)
- *Chocolat*, Claire Denis (1988)
- *Indochine*, Régis Wargnier (1992)
- *L'Amant*, Jean-Jacques Annaud (1992)
- *Diên Biên Phu*, Pierre Schoendoerffer (1992)
- *La Trahison*, Philippe Faucon (2006)
- *L'Ennemi intime*, Florent Emilio Siri (2007)

EC 2. Arts du spectacle et nouveaux médias :

Les apports des nouvelles technologies aux réalisations artistiques.

Enseignant : Kim SACKS

Au courant de la seconde moitié du XXe siècle et le début du XXIe siècle, l'essor des nouveaux médias amène les pratiques artistiques à transformer les problématiques sous-jacentes aux différents supports de création. L'introduction des technologies affecte de nombreux champs de création, des arts plastiques aux arts du spectacle. Dans ce séminaire, nous tenterons de déceler les enjeux et les concepts spécifiques aux arts exploitant ces nouveaux médias. Nous placerons donc un certain nombre de repères historiques tout en traçant l'évolution majeure des pratiques artistiques. De fait, les créations évoluent en parallèle des innovations technologiques dont elles dépendent. Il s'agira donc d'analyser ces différentes pratiques dans la multiplicité de procédés dont disposent maintenant les artistes à travers le commentaire de travaux d'artistes contemporain·e·s de la scène nationale et internationale.

Bibliographie :

PAUL Christiane, *L'Art numérique*, Paris, Thames & Hudson, coll. L'univers de l'art, 2004.
COUCHOT Edmond, *La Technologie dans l'art*, Arles, Jacqueline Chambon, 1998.
COUCHOT Edmond et HILLAIRE Norbert, *L'Art numérique : Comment la technologie vient au monde de l'art*, Paris, Flammarion, 2003
RUSH Michaël, *Les Nouveaux Médias dans l'art*, Paris, Thames & Hudson, 2005.
MÈREDIEU Florence (de), *Arts et nouvelles technologies, Art vidéo, Art numérique*, Larousse, 2003.
MOULON Dominique, *Art contemporain nouveaux médias*, Paris, Scala, 2011.

EC 3. Histoire et esthétique de la danse occidentale

Enseignante : Catherine DOUZOU

Ce cours sera organisé autour d'une réflexion sur les mutations de l'art chorégraphique de la fin du XIXe siècle au XXIe siècle. La danse occidentale se renouvelle considérablement au cours de la période. L'apport des ballets russes, l'invention de la danse moderne, la pratique de la performance, la porosité de ce domaine artistique avec d'autres arts (arts plastiques, théâtre, chant lyrique, arts populaires...) et des techniques nouvelles (vidéo, photographie...) appellent à repenser cet art. Le cours s'appuiera sur des textes de créateurs/créatrices, de critiques et sur des documents de captation de spectacles.

Bibliographie

ASLAN Odette, *Butô(s)*, CNRS, 2002.
BOURCIER Paul, *Histoire de la danse en Occident I & II*, Paris, Seuil, 1994.
Col., *Danses Tracées - Dessins et notations des chorégraphes*, Dis voir, 2005.
Col., *La Part de l'œil, Ce qui fait danse : de la plasticité à la performance*. La part de l'œil, 2009.
Col., *Danser sa vie, Art et Danse - de 1900 à nos jours*, Centre Pompidou, 2011.
DE KEERSMARKER A.-T., *Carnets d'une chorégraphe*, Fonds Mercator, 2013.
DIDI-HUBERMAN Georges, *Le Danseur des solitudes*, Minuit, 2006.
DUBOC Odile, *Les Mots de la matière*, Les solitaires intempestifs, 2012.
GAUTHIER Brigitte, *Le Langage Chorégraphique de Pina Bausch*, Arche, 2009.
LOUPPE Laurence, *Poétique de la danse contemporaine*, Contredanse, 2004.
RANCIERE Jacques, *La Danse de lumière*, in *Aisthesis*, Galilée, 2011.
SUQUET Annie, *L'Éveil des modernités*, Pantin, Centre National de la danse, 2012.
VALERY Paul, *Philosophie de la danse*, in *Œuvres I*, Gallimard, 1957.

EC 4. Politiques culturelles :

Approche socio-historique

Enseignants Laurent BESSE et Frédéric CHATEIGNER:

Ce cours se propose de donner quelques éléments de repères et d'analyse des politiques culturelles en les replaçant dans la longue durée, à partir du XIXe siècle. Si l'existence d'un ministère des Affaires culturelles en France est une histoire récente, cela ne signifie pas que les pouvoirs publics se désintéressaient auparavant des questions considérées aujourd'hui comme « culturelles », ni que celles-ci n'étaient pas l'objet de débats, de combats et d'appropriations politiques. Ce cours s'efforcera de présenter les différents acteurs : l'État dont on s'efforcera de tracer les contours selon les époques, villes, associations, artistes, militants, médiateurs divers etc. et leurs relations changeantes. Les actions sectorielles (patrimoine, enseignement artistique, soutiens à la création, médiations) seront abordées.

Un court dossier devra être lu pour préparer chaque séance.

L'évaluation consistera en un dossier (thématiques tirées au sort) et une évaluation sur table d'une durée de 2h qui portera sur l'ensemble des séances.

Bibliographie :

LIONEL Arnaud, *Agir par la culture. Acteurs, enjeux et mutations des mouvements culturels*, éd. de l'Attribut, 2018.

DUBOIS Vincent, *La Politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, 1999.

MARTIGNY Vincent, MARTIN Laurent, WALLON Emmanuel (dir.), *Les Années Lang. Une histoire des politiques culturelles 1981-1993*, La Documentation française, 2021.

POIRRIER Philippe (dir.), *Politiques et pratiques de la culture*, La Documentation française, 2017 (2nde éd.)

POIRRIER Philippe, *L'État et la culture en France au XXe s.*, Librairie générale française, 2009 (dernière éd.)

POULOT Dominique, *Patrimoine et musées, l'institution de la culture*, Hachette, 2014.

WARESQUIEL Emmanuel (de) (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles en France depuis 1959*, Paris, Larousse/CNRS, 2001.

Sitographie

Le études et statistiques du ministère de la Culture,

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques>

L'Observatoire des politiques culturelles, <https://www.observatoire-culture.net/>

UE 8. Professionnelle

EC 1. Production du spectacle vivant

Enseignante : Estelle Bazin

Dans le monde du spectacle vivant, la production est l'activité qui permet de mener à bien un projet artistique en prenant compte aussi bien des critères artistiques que des critères techniques, administratifs, financiers, juridiques.

Cette phase de mise en œuvre du projet est essentielle car elle permet de rendre viable et de faire durer dans le temps une impulsion, un désir, un élan artistique. Un beau défi à relever !

Dans un contexte général tendu avec des contraintes qui se multiplient, cette tâche nécessite des qualités d'adaptation, de diplomatie et de connaissances très variées.

A partir d'études de cas venant du spectacle vivant dans sa diversité, nous tenterons d'appréhender au mieux les enjeux de la production d'un projet artistique.

Bibliographie :

AUDUBERT Philippe, *Profession entrepreneur de spectacles*, CNM éditions, 2022.

HERRY Jean-Claude (dir.), *L'Organisation des évènements engagés et responsables*, CNM éditions, 2022.

Guide Annuaire du spectacle vivant, Centre National du Théâtre

La Lettre de l'entreprise culturelle, M médias

Le Jurisculture, M médias

La Scène, le magazine des professionnels du spectacle

EC 2. Programmation du spectacle vivant

Enseignant : Gwendal Stephan

Qu'est-ce qu'une création artistique ? Comment s'élabore un schéma de production et de diffusion d'une œuvre ? Qu'est-ce qu'une programmation artistique de spectacle vivant ? Quelle est la fonction d'un programmateur, d'une programmatrice artistique ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Combien ça coûte et où chercher des financements ? Dans quels lieux, pour quels espaces, dans quel contexte ? Nous porterons une attention toute particulière aux formes artistiques créées pour les espaces publics et les territoires. Quelle est la place de l'émergence ? Qu'est-ce qu'une résidence ? Quelle est le rôle de l'Education Artistique et Culturelle ? Que vous travailliez au service d'un festival, d'une association culturelle, d'une scène nationale, d'un centre dramatique, d'une salle de musique actuelle, d'une collectivité, d'une guinguette ou pour un évènement, nous réfléchirons ensemble sur la conception et les enjeux de choix artistiques et surtout, *in fine*, quelles histoires auriez-vous envie de raconter au monde ?

Nous étayerons nos travaux dirigés par des visites de sites culturelles et par des rencontres avec des professionnels du spectacle vivant : Axelle Guéret, chargée de développement culturel, Séverine Petibon chargée de production, Arnaud Pirault, Directeur Artistique du Groupe en Fonction, Enzo Petillot, programmateur musiques actuelles pour le festival Aucard de Tours et les Ilots Electroniques, avec qui nous échangerons sur leurs pratiques et leurs expertises respectives.

Bibliographie :

ARDENNE Paul, *Un art contextuel : création artistique en milieu urbain, en situation, d'intervention, de participation*, Flammarion, 2004, 256 p.

BESSE Jean-Marc, *La Nécessité du paysage*, Parenthèses, 2018, 128 p.

DAHLINGER, Fred, *The Circus 1870s - 1950s*. JANDO, Dominique - GRANFIELD, Linda, Taschen, 2016, 544 p.

GONON Anne, *In vivo - Les figures du spectateur des arts de la rue*, L'Entretemps, 2011, 206 p.

HORDE Jean-Marie, *Un directeur de théâtre : pour un théâtre singulier*, Les Solitaires intempestifs, 2008, 192 p.

LEENHARDT Pierre, *Il était une fois... Cargo 92*, Actes Sud, 2013, 128 p.

PEREC Georges, *Espèces d'espaces*, Editions Galilée, 1974, 185 p.

RANCIERE Jacques, *Le Spectateur émancipé*, La Fabrique, 2008, 145 p.

L'Observatoire - La Revue des Politiques Culturelles, Ce que les arts nous disent de la transformation du monde - n°57, 2021

EC 3. Médiation des arts du spectacle

Enseignantes : Anna KRYKUN et Sacha BEAUMONT

Après une mise en perspective historique et critique de la notion de médiation culturelle, nous examinerons diverses contraintes liées à l'exercice du métier de médiateur/médiatrice, qui sont de nature institutionnelle, économique, légale et symbolique (systèmes des représentations

partagées, pratiques culturelles dominantes, etc.), et étudierons, à travers un ensemble d'études de cas empruntés aux différents mondes de l'art, les principaux outils au service des médiateurs

et médiatrices culturel·les. Une attention particulière sera accordée à l'analyse et la création de différents dispositifs de médiation, qu'ils soient rédactionnels (avec la prise en main des techniques de conception des dossiers pédagogiques) ou performatifs (notamment à travers l'exercice des bords plateau).

Une série d'interventions de professionnel·les de la culture, prévue dans le cadre du cours, nous permettra d'appréhender de façon concrète et sensible les enjeux, les difficultés et les défis auxquels est confrontée aujourd'hui la médiation culturelle. L'expérience de spectateur et son analyse critique ainsi que la participation dans des dispositifs de médiation innovants et des tables rondes thématiques avec les spécialistes reconnu·e·s dans leur domaine complètera ce panorama des pratiques de médiation répandues dans les établissements culturels.

Bibliographie :

CAMART Cécile, MAIRESSE François, PRÉVOST-THOMAS Cécile et VESSELY Pauline (dir.), *Les Mondes de la médiation culturelle. 1. Approches de la médiation ; 2. Médiations et cultures*, L'Harmattan, 2016.

DAKHILA Jamil, *À la recherche des publics populaires. Faire peuple*. Presses universitaires de Lorraine, 2015.

GLAS Marjorie, *Quand l'art chasse le populaire*, Agone, 2023.

HEINICH Nathalie, *Faire voir : L'art à l'épreuve de ses médiations*, Les Impressions Nouvelles, 2009.

JEANPIERRE Laurent et ROUEFF Olivier (dir.), *La Culture et ses intermédiaires : dans les arts, le numérique et les industries créatives*, Éditions des archives contemporaines, 2014.

LIOT Françoise, *Projets culturels et participation citoyenne. Le rôle de la médiation et de l'animation en question*, L'Harmattan, collection « Animation et Territoires », 2010.

MORIZOT Baptiste et ZHONG MENGHAL Estelle, *Esthétique de la rencontre*, Seuil, 2018.

PIGNOT Lisa et SAEZ Jean-Pierre (dir.), *Observatoire des politiques culturelles*, hors-série « La médiation culturelle : ferment d'une politique de la relation », 2018.

PATRIAT Claude et MATHIEU Isabelle, *L'Université et les formations aux métiers de la culture. La diagonale du flou*, Éditions Universitaires de Dijon, 2012.

RUBY Christian, *Devenir spectateur ?*, Éditions de l'Attribut, 2017.

SERAIN Fanny, VAYSSE François, CHAZOTTES Patrice, CAILLET Elisabeth et al. (dir.), *La Médiation culturelle : cinquième roue du carrosse ?*, L'Harmattan, 2016.

TOBELEM Jean-Michel, *La Gestion des institutions culturelles*, Armand Colin, 2017.

WALLACH Jean-Claude, *La culture, pour qui ?*, Éditions de l'Attribut, 2012.

Activités en rapport avec le programme du cours :

a) quand les artistes se substituent aux médiateurs/médiatrices : mardi 26 septembre - *Horizon* par la Cie Alaska OU le lundi 13/mardi 14 novembre *Le Favori* par la Cie Il est doux de faire les fous

b) table ronde « La ludification des dispositifs de médiation »

c) atelier « Médiation qui passe par le corps » (autour d'art-thérapie et médiation à destination des personnes porteuses de handicap)

d) représentations au Théâtre Olympia :

- *Quartet*, mise en scène de Jacques Vincey
- *Ce qu'il faut dire*, mise en scène de Stanislas Nordey
- *Oiseau*, mise en scène d'Anna Nozière
- *Boule à neige*, mise en scène de Mohammed El Khatib

EC 4. « Autres publics » ?

« Autres spectateurs/spectatrices » ?

Enseignante : Claire HEYMANS

Nous interrogerons les actions de relations publiques, de m diation et les dispositifs d'accueil en direction des spectateurs/spectatrices qui appartiennent   des groupes ou des communaut s qu'on peut nommer.

Alors en quoi sont-ils ou elles autres ? Qui sont les autres qui ne sont pas « eux »/« elles » ? Qui sont ces « autres » qui ne sont pas « nous » qu'on ne nomme pas ? Nous serions public, spectateur/spectatrice et « autres » ?

Alors viennent toutes les formules pour « les » d signer d'une part et pour d'autre part mettre en valeur les actions que les structures de cr ation et de diffusion mettent en  uvre pour « les » accueillir ou inventer des projets pour « eux »/« elles » avec « eux »/« elles » : groupes personnes, publics, spectateurs/spectatrices en situation de handicap, d'exclusion sociale... Nous prendrons connaissance des dispositifs et structures existantes.

Mais aussi « ils » et « elles » sont acteurs/actrices, danseurs/danseuses, musicien-ne-s... nous partirons   la recherche d'artistes qui int grent ces « autres » r guli rement ou ponctuellement dans leur d marche de cr ation.

Commencer    tre attentif/attentive dans les brochures de saison aux pages destin es ces « spectateurs » / « spectatrice »   ces « publics » d sign s en situation de handicap : aux moyens mis en  uvre pour l'accessibilit . Dans le champ de « l'exclusion sociale » regarder les partenariats, les actions et les tarifs sp cifiques pour « eux »/ « elles ».

UE 9. Pratique

EC 1. Langue vivante

Enseignant Erick Falc'her-Poyroux

Ce cours est le prolongement de celui du M1 et fonctionne sur les m mes axes de travail : comp tences linguistiques classiques (compr hension et expression, orales et  crites) appliqu s au domaine artistique.

Ainsi, nous travaillerons successivement sur la lecture et l' criture de critiques de spectacles. Les  tudiant-e-s seront  valu -e-s sur leurs productions orales aussi bien qu' crites ainsi que sur un petit dossier   rendre en fin de semestre qui consistera   « simuler » le travail  crit d'un-e agent-e artistique pr sentant les productions de l'un-e de ses client-e-s, qu'il s'agisse d'un-e musicien-ne, d'un-e acteur/actrice, d'un-e performeur/performeuse ou autre.

NB : Les  tudiant-e-s peuvent aussi choisir un autre cours de langue (italien - allemand - espagnol - portugais) qu'ils gardent les 2 semestres. Ils doivent se mettre en relation avec les secr tariats concern s.

EC 2. Technique de recherche d'emploi

Enseignant : Guillaume BERNARD

B3.4- Maquette de M2 Semestre 10

MASTER 2 ^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 10 (S10)								
UE 10 Fondamentale	3	12						
	1	4	40	1. Arts du spectacle littérature et société	18			18
	1	4	40	2. Archives du spectacle vivant	18			18
	1	4	40	3. Patrimoine cinématographique et audiovisuel	18			18
UE 11 Professionnelle	1	3						
	1	3	35	1. Méthodologie en arts du spectacle - Suivi du mémoire professionnel ou recherche		15		15
UE 12 Pratique	4	15						
	1	3	40	1. Langue vivante		18		18
	4	12	700	2. Stage(s) dans une structure culturelle ou artistique de 4 mois + mémoire professionnel ou mémoire recherche.				
Total S10		30	895		54	33		87
Total année (S9+S10)		60	1265		126	127		253 + stage
Total Master		120	2015		234	261		495 + stage

B3.5- Modalités de contrôle des connaissances de M2 S10

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
SEMESTRE 10	30										
UE 10 Fondamentale	12										
1. Arts du spectacle, littérature et société	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Archives du spectacle vivant	4	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Patrimoine cinématographique et audiovisuel	4	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 11 Professionnelle	3										
1. Méthodologie en arts du spectacle - suivi du mémoire professionnel ou recherche	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 12 Pratique	15										
1. Langue vivante	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Stage(s) dans une structure culturelle et/ou artistique 4 mois minimum modulables et mémoire professionnel ou mémoire recherche/ création	12	ET	SU				SU				

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral

UE 10. Fondamentale

EC 1. Arts du spectacle littérature et société :

Enseignante : Catherine DOUZOU

Il s'agit de renforcer quelques repères concernant l'inscription du théâtre et des arts du spectacle dans l'histoire des idées et culturelle de l'occident, et plus précisément de l'Europe et de la France. Dans une perspective d'histoire culturelle et d'analyse esthétique, ce cours réfléchira sur les grands courants artistiques et les grands courants d'idées qui ont rythmé l'histoire des sociétés occidentales, en particulier européennes. Il s'appuiera sur le théâtre et plus généralement sur les arts du spectacle et sur d'autres arts tels l'architecture, la peinture, la musique... Les arts se développent dans un contexte social spécifique qui les façonne et qu'ils reflètent, soit en s'insurgeant, soit en se conformant à un certain ordre du monde qui leur est contemporain. Il sera aussi question de revenir sur des termes utilisés en critique (courtoisie, baroque, classique, machiavélisme...), dont les sens ont considérablement changé depuis leur origine.

Bibliographie

Gérard Denizeau, *Panorama des grands courants artistiques*, Paris, Larousse, 2013.
José Lavaud, *Grands courants artistiques et esthétiques depuis la Renaissance*, Paris, Ellipses, 1996.

EC 2. Archives du spectacle vivant

Enseignante : Sophie MENTZEL

Ce cours s'intéressera à l'archive, de sa conservation à son utilisation. Nous interrogerons en quoi l'archive est un moyen d'instituer et de préserver la mémoire du spectacle vivant. Nous observerons les différents usages de l'archive par le chercheur, le critique, le médiateur culturel et l'artiste ainsi que son pouvoir de fascination à partir notamment de l'exemple de *Lucrece Borgia* de Victor Hugo. Nous étudierons également l'utilisation de l'archive dans la construction de spectacles, et en particulier à partir des spectacles *Quartett* de Jacques Vincey/Heiner Müller et de *Ce qu'il faut dire*, Léonora Miano/Stanislas Nordey.

Lectures demandées :

CHODERLOS DE LACLOS Pierre, *Les Liaisons dangereuses*, 1782.
HUGO Victor, *Lucrece Borgia*, 1833.
MULLER Heiner, *Quartett*, 1981.

Spectacles obligatoires :

Quartett, Heiner Müller/ Jacques Vincey, représentation au Théâtre Olympia, le 26 septembre 2023.
Ce qu'il faut dire, Léonora Miano/Stanislas Nordey, représentation au Théâtre Olympia, le 7 novembre 2023.

Bibliographie :**Sur les archives du spectacle vivant :**

BANU Georges, *Mémoires du théâtre*, Arles, Actes-Sud, 1987.

FARGE Arlette, *Le Goût de l'archive*, Paris, Editions du Seuil, 1989.

GUILLOT Catherine, POIRSON Martial (dir.) 2008 : *Mémoires de l'éphémère : quel patrimoine pour les arts vivants ?* numéro 237 de *Revue d'histoire du théâtre*.

LUCET Sophie, PROUST Sophie, *Mémoires, traces et archives en création dans les arts de la scène*, Presses Universitaires de Rennes, 2017.

MIEL Vincent, FARCY Gérard-Denis, *Mémoire en éveil. Archives de la création, Vic La Gardiole, L'Entretiens*, 2006.

NORDERA Marina, MARTIN Roxane (dir.) 2011 : *Les Arts de la scène à l'épreuve de l'histoire. Les objets et les méthodes de l'historiographie des spectacles produits sur la scène française (1635-1906)*, actes du colloque international tenu à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, 12-14 mars 2009, H. Champion (Colloques, congrès et conférences sur la littérature comparée, 15).

Site : <https://www.lesarchivesduspectacle.net>

Sur le théâtre documentaire :

MAGRIS Erica, PICON-VALLIN (dir.), *Les Théâtres documentaires*, Montpellier, Deuxième époque, 2019.

EC 3. Patrimoine cinématographique et audiovisuel

Enseignante : Delphine ROBIC-DIAZ

Axé sur la notion d'archive, ce cours développera une série de cas d'études illustrant d'une part les usages contemporains multiples des documents audiovisuels à l'heure du numérique et d'autre part les ressources parfois insoupçonnées auxquelles les projets filmiques font appel pour s'enraciner dans l'Histoire.

Des rendez-vous avec des professionnels ponctueront le semestre (programme sous réserve) :

- présentation et visite du fonds d'archives des Studio
- présentation et visite du pôle Patrimoine de Ciclic,
- présentation de l'Ina,
- rencontre avec des professionnel·les invité·e·s.

UE 11. Professionnelle

EC. Méthodologie en arts du spectacle – Suivi du mémoire professionnel ou recherche

Enseignante : Catherine DOUZOU

Ce cours prépare à la réalisation d'un mémoire de master, qu'il soit professionnel, de recherche ou de création. Les différences entre ces mémoires seront présentées. Les étapes de constitution du mémoire seront abordées et encadrées, comme l'articulation d'un stage avec un mémoire professionnel, les principes de recherche de documentation bibliographique, l'élaboration d'une problématique et d'un plan. Les normes académiques de présentation et de rédaction seront présentées et expliquées. On pourra trouver à la bibliothèque universitaire des Tanneurs les documents suivants, utiles à la réalisation du mémoire de fin de master.

Bibliographie :

BOUTILLIER Sophie, UZUNIDIS Dimitri, *Mémoire et rapport de stage : méthodologie approfondie*, Studyrama, 2008.

BOUTILLIER Sophie, GOGUEL D'ALLONDANS Alban, UZUNIDIS Dimitri [et al.], *Méthodologie de la thèse et du mémoire*, Studyrama, 2018.

N'DA Pierre, *Manuel de méthodologie et de rédaction de la thèse de doctorat et du mémoire de master en lettres, langues et sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, 2015.

UE 12. Pratique

EC 1. Langue vivante

Enseignante : Martine PELLETIER

Ce cours sera proposé sous la forme d'un stage intensif d'anglais qui se déroulera au Centre de Ressources en Langues (CRL) des Tanneurs, permettant une immersion réelle dans la langue anglaise. L'objectif sera travailler les compétences d'expression, orale et écrite et de compréhension, orale et écrite avec des supports de cours (articles, films, sites web) en lien avec le monde anglophone de l'art et du spectacle vivant. L'évaluation intégrera une production orale et une production écrite.

EC 2. Stage(s) dans une structure culturelle ou artistique (de 4 mois minimum) + **mémoire professionnel** ou **mémoire recherche** ou **mémoire création**

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Réunions de rentrée des étudiant-e-s de Master	Jeudi 7 septembre 2023
Inscriptions pédagogiques	
Début des cours du 1 ^{er} semestre	A partir du 11 septembre 2023
Pause pédagogique	
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	
Pause pédagogique	
Vacances de printemps	
Rendu rapport de stage (M1)	Au plus tard le 15 mai 2024
Rendu mémoire et soutenance (M2)	<p>2 sessions de soutenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - juin-juillet - fin août-début septembre <p>Les dates de rendu des mémoires et de soutenance sont à préciser avec la directrice de mémoire.</p>
Rattrapages	

